

Coordination BURESTOP !

(BURESTOP 55 + EODRA + BZL + HABITANTS VIGILANTS + MNE + MIRABEL
LORRAINE ENVIRONNEMENT)

COMMUNIQUE DU 28/09/2015

retrouvez ce communiqué [ici](#)

Le préfet autorise l'ANDRA à pénétrer dans des parcelles privées des habitants autour de Bure !

Des propriétaires démunis sont victimes d'un grave défaut d'information.

La coordination BURESTOP dénonce ces procédés inacceptables !

Ces temps ci, les arrêtés sortent de la préfecture comme les petits pains du four du boulanger. Alors qu'aucune demande d'autorisation pour Cigéo n'a été déposée, l'ANDRA tente de préparer le terrain : achats fonciers, fouilles archéologiques, préparation lignes RTE, déviations de route, etc. Mais c'est quoi ces façons de faire, implanter un Cigéo non autorisé en bétonnant des pylones, en déviant des départementales et en faisant partir ailleurs les agriculteurs ?

Un nouvel arrêté d'autorisation de pénétration dans les parcelles privées pour les communes de Gondrecourt, Horville en Ornois et Bure est sorti il y a quelques jours. Légalement, cet arrêté auraient du comporter les noms des propriétaires des terrains concernés et la durée d'occupation de ces parcelles. Ces éléments ne figurant pas sur l'arrêté, les propriétaires mal informés ne sont pas en mesure de se concerter et de se préparer correctement à la venue de l'ANDRA. Ces travaux de reconnaissance, en vue de la préparation de la demande d'autorisation de création de Cigéo, incluent des implantations de forages de reconnaissance, de passages de camions vibreurs pour les études géotechniques et impliquent des coupes d'arbres et autres dommages aux propriétés.

Ainsi, l'État manque à ses obligations d'informer correctement les propriétaires et empêche (ainsi/répétition) la population de s'organiser pour contester ce qu'il voudrait lui imposer au forceps. Les associations ont réagi aussitôt et ont déjà distribué aux habitants de ces communes un tract expliquant comment agir si l'ANDRA tente de pénétrer chez eux...

Déchets nucléaires – ne pas enfouir - arrêter d'en produire – Cigéo, en finir !

Pièce jointe :

- Arrêté d'autorisation de pénétration dans les parcelles et annexes

- Tract - Droit des riverains face à l'ANDRA : Que faire lorsque l'ANDRA se présente à mon domicile ?